

RAPPORT D'ACTIVITES 2015 & PROJETS 2016

Assemblée générale du 09 mars 2016



Prévention de la Délinquance

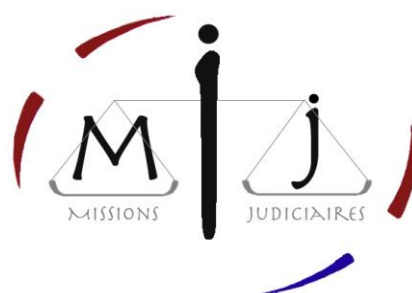
Victimes	Foyers d'accueil d'accueil
Sécurité	Avocats Communication Juristes
Violences	Forces de l'ordre Marginalisation
Réinsertion	Huissiers Mis en cause
Accident SPIP	Travailleurs sociaux
Indemnisation Communes	Magistrats
Amende	Personnalisation Expertises Stages
Pardon	Instruction Assurance
Psychologues	Educateurs Aide
Associations	Information Addictions
Greffiers Sanctions	Traumatisme PJJ Escroqueries
Autorité Publique	Colère Drogues
	Liberté Respect Equité

**Association Polyvalente d'actions
judiciaires de Polynésie Française**





Pôle chargé de l'
Aide aux victimes

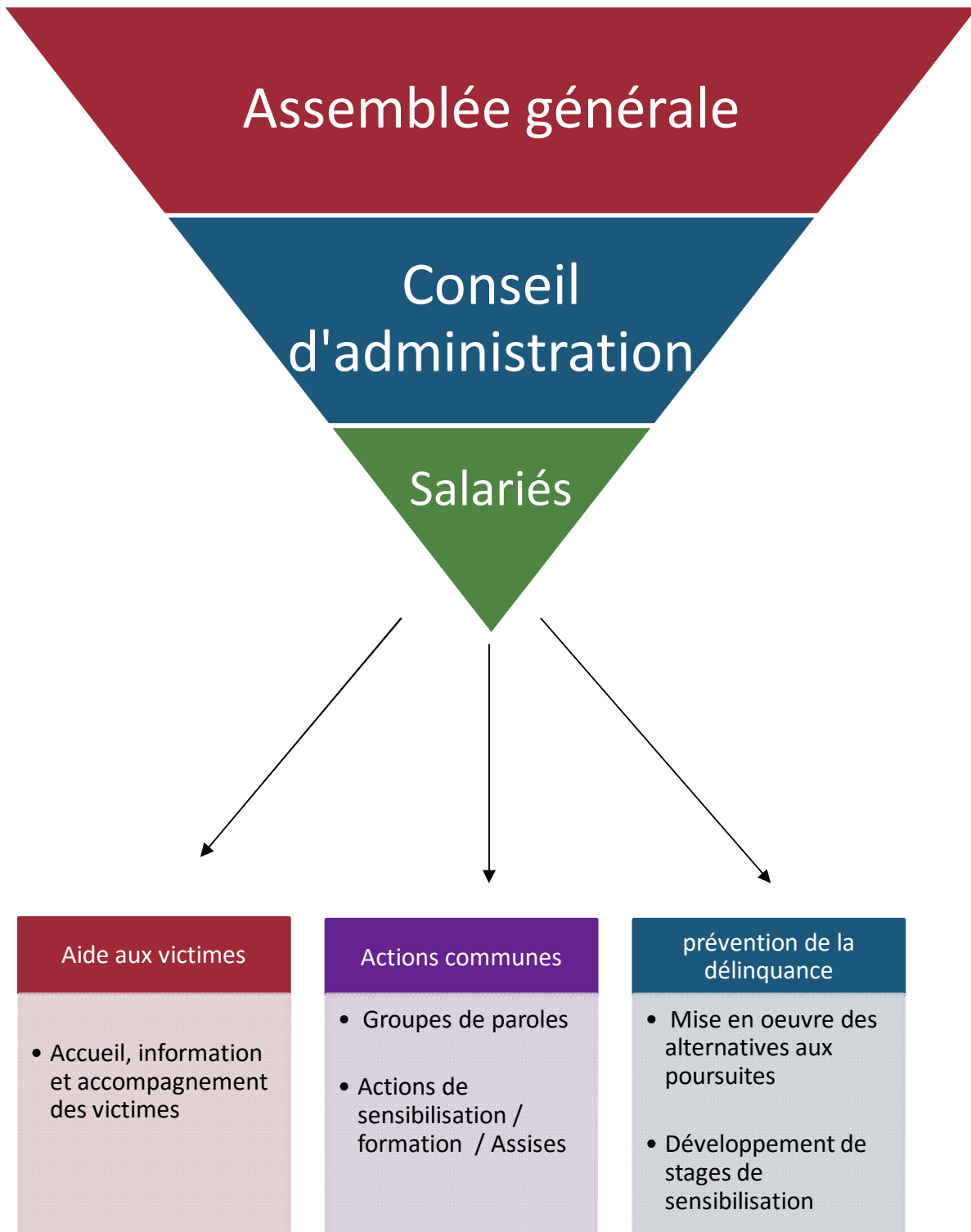


Pôle chargé de la
Prévention de la délinquance
et de la récidive

La Structure A.P.A.J.



1. ELEMENTS CLES

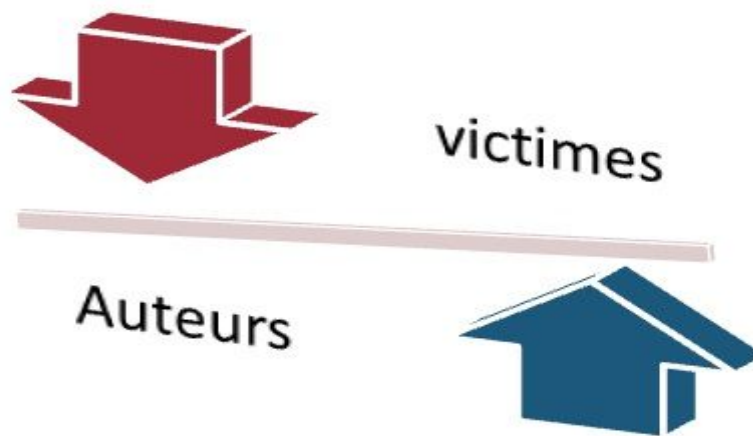


2. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'APAJ est une association répondant aux exigences de la loi de 1901. Cette structure est animée au quotidien par une équipe de professionnels salariés, travaillant sous la guidance d'une directrice chargée de gérer l'association au quotidien, conformément aux lignes directrices votées annuellement, en assemblée générale, par les membres de l'association et soumise au contrôle régulier du conseil d'administration, lui-même représenté par une Présidente.

L'Association Polyvalente d'Actions Judiciaires de Polynésie française intervient en matière de prise en charge globale et pluridisciplinaire du phénomène délinquant, tant en matière d'aide aux victimes au travers du pôle « Te Rama Ora » (1) qu'en matière de prévention de la délinquance et de la récidive via le pôle « Missions judiciaires » (2).

Le cumul de ces missions, loin d'être antagonistes, favorise une prise en charge de qualité, permet d'intervenir dans le cadre d'une approche globale et intégrée, de mettre en relief les problématiques de chacune des parties et de proposer des réponses réalistes et adaptées aux demandes et aux situations.



1.1. UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS SALARIES

Cécile MOREAU : depuis janvier 2005

Directrice

Intervenante aide aux victimes

Déléguée du Procureur

Diplômée d'un DESS (Master 2) en droit privé et sciences criminelles option Droit des victimes

Diplômes Universitaires de criminologie

Heirava BROTHERSON : depuis juillet 2010
 Agent d'accueil, Secrétaire chargée du suivi de la comptabilité
 Baccalauréat de comptabilité

1.1.1. Te Rama Ora : L'aide aux victimes

Wendy OTOMIMI : depuis 2010
 Directrice Adjointe, Responsable du pôle TE RAMA ORA
 Juriste,
 Master 1 en droit, sciences criminelles et justice
 Bilingue français – marquisien – tahitien compris

Vainui SIMON – (Mars 2010 – 11 décembre 2015)
 Psychologue,
 Master 2 de psychologie clinique et psychopathologique, criminologie ; spécialité : psychocriminologie et victimologie
 Tahitien compris

Tematai TAEREA : (Décembre 2012)
 Juriste
 Master 2 en Droit international et européen - Spécialité Action et droit humanitaires, Parcours Humanitaire, développement humain et réduction des risques.
 Bilingue Français – Anglais ; Tahitien compris

Uratua TEHUIOTOA : (février 2012- Janvier 2015)
 Juriste, diplômée d'une licence en droit,
 Bilingue Français –Tahitien

1.1.2. Missions judiciaires : «Le travail auprès des auteurs d'infraction»

Terangi DELIGNY: (janvier 2015)
 Déléguée du procureur
 Master 1 Cadre du secteur sanitaire et social
 Master 2 Droit des activités économiques
 Bilingue Français –Tahitien

Tararaina Mana : septembre 2006
 Déléguée du procureur

1.2. DES MEMBRES ACTIFS

1.2.1. Un conseil d'administration

<i>Patrick MAUCOURANT,</i>	<i>Président d'honneur</i>
<i>Thierry MESNIL,</i>	<i>Président d'honneur</i>
<i>Thierry GERBOUIN,</i>	<i>Président d'honneur</i>
<i>Sébastien BRACH,</i>	<i>Président d'honneur (Trésorier adjoint de l'INAVEM)</i>

Anne-Marie POMMIER,	Présidente
Nadia COULON	Vice-présidente
Lorna OPUTU,	Secrétaire
Valérie SIGAUD,	Secrétaire adjointe
Roland LEJEUNE,	Trésorier
Melaine FILIATRE,	Trésorière adjointe
Stéphanie HOCHET	Administrateur
Noëlline PARKER	Administrateur
Terii MATAUA	Administrateur

1.2.2. Une assemblée générale

En 2015, 30 hommes et 60 femmes ont adhéré à l'Association Polyvalente d'Actions Judiciaires de Polynésie française.

Ces 90 individus, réunis en assemblée générale examinent et approuvent, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, les bilans moraux et financiers des activités menées par l'association et décident des axes de développement et du budget de la structure.

L'assemblée générale constitue l'organe souverain de l'association.

Sont également membres de droit de l'assemblée générale, avec voix consultative :

- Le président de la Polynésie française ou son représentant ;
- Le président de l'assemblée de la Polynésie française ou son représentant ;
- Le haut commissaire de République en Polynésie française ou son représentant ;
- Le premier président de la cour d'appel de Papeete ou son représentant ;
- Le procureur général près la cour d'appel de Papeete ou son représentant ;
- Le commandant la gendarmerie pour la Polynésie française ou son représentant ;
- Le directeur de la sécurité publique ou son représentant ;
- Le bâtonnier du conseil de l'ordre des avocats ou son représentant

3. BILAN DE L'ACTIVITE ADMINISTRATIVE

Outre les activités menées directement auprès des victimes, personnes mises en causes ou condamnées pour avoir commis une infraction, l'APAJ a participé ou réalisés plus de 314 interventions extérieures en 2015 (contre 296 en 2014).

Ces 314 interventions extérieures sur 292 jours ont mobilisé parfois simultanément plusieurs agents, et représentent 192 journées de travail. Si l'on ajoute les permanences aux audiences assurées par le personnel de Te Rama Ora.

Il s'agit notamment de réunions stratégiques de développement des politiques publiques en matière de prévention de la délinquance et de l'aide aux victimes, de formations et de journées de sensibilisation. La liste de ces réunions et interventions extérieures est annexée au présent rapport d'activités, elle peut néanmoins être résumée au travers des axes suivants :

- ✓ Les réunions financières régulières avec nos partenaires financiers.
- ✓ Le suivi de la comptabilité et de la gestion de la structure réalisé en liaison avec la société d'expertise comptable EDEC
- ✓ Les réunions de partenariat (forces de l'ordre, de la justice, du secteur social, de la santé, Mairies et services communaux, délégation à la condition féminine)
- ✓ Les modules de formation, sensibilisations et Colloques (gendarmerie et police nationales, polices municipales, Groupe de réflexion sur la prévention des violences et les réunions de suivi, etc.)
- ✓ Les opérations de communication : journaux télévisés, reportages d'actualité, édition et diffusion de supports de communication et brochures
- ✓ Les réunions du personnel,
- ✓ Le temps consacré à la logistique et aux infrastructures et à la gestion du matériel et des stocks

Cette activité liée à la gestion et au développement de la structure.

*L'année 2015 comptait 250 jours ouvrés. Les intervenants de l'APAJ outre l'accomplissement de leurs missions premières ont réalisés **plus d'une intervention extérieure par jour.***